COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 24/2018

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mardi 18 septembre 2018

à Maison de Quartier de Jaman 8 à Clarens

Table des matières

1 Objet du préavis 1
2 Préambule 1
3 Objet 1 : étude relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme 1
3.1 Historique 1
3.2 Développement 2
3.3 Perspectives 3
3.4 Coûts de l'étude 3
4 Objet 2 : numérisation des journaux montreusiens et mise en ligne sur la plateforme *scriptorium* 3
4.1 Historique 3
4.2 Développement 4
4.3 Coûts de la numérisation et mise en ligne des journaux 5
5 Conséquences financières 5
6 Développement durable 6
6.1 Social 6
6.2 Économique 6
6.3 Environnemental 6
7 Position de la Municipalité 6
8 Conclusions 7

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

La Municipalité de Montreux sollicite, par le présent préavis, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 50'794.15 TTC, pour les Archives communales avec deux objectifs : il s'agit d'une part, d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un système d'archivage électronique à long terme et, d'autre part, de numériser et mettre en ligne des journaux montreusiens sur la plateforme *scriptorium*.

2 Préambule

En 1998, votre Conseil validait et octroyait le crédit nécessaire à la construction des Archives communales dans l'enceinte du Collège Vinet, à Clarens. Ce bâtiment a permis la prise en charge et la valorisation, dans des conditions optimales, du patrimoine documentaire papier de la commune et de ses habitants.

20 ans plus tard, le papier reste le support principal conservé de façon historique aux Archives de Montreux (ci-après AM). Toutefois, l'utilisation des technologies numériques a profondément modifié le rapport de l'administration avec les particuliers, imposant des adaptations dans la prise en charge et la mise à disposition des ressources documentaires.

À cette fin, les deux projets faisant l'objet de ce préavis doivent permettre :

- d'une part, la constitution du patrimoine documentaire électronique de la Commune, et
- d'autre part, la mise en ligne d'une partie de ses collections.

3 Objet 1 : étude relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme

3.1 Historique

La Commune de Montreux, tout comme l'ensemble des organisations, produit, reçoit et gère des documents électroniques. Ces documents sont traditionnellement enregistrés dans des répertoires informatiques et, de plus en plus souvent, dans des procédés informatiques de type Gestion électronique des documents (GED). Si ces environnements permettent de garantir une conservation et un accès à l'information sur le court terme – et servir ainsi à la gestion courante des affaires – aucune solution n'est actuellement implantée pour prendre en charge les documents sur le long terme.

Or, conformément à la Loi sur l'archivage (LArch) du 14 juin 2011, les autorités vaudoises ont la responsabilité d'archiver leurs documents de façon indépendante. Par document la LArch entend « *toutes les informations enregistrées sur quelque support que ce soit, en particulier sur support électronique, produites ou reçues par les autorités* ». Ainsi, afin de garantir la recherche historique et conserver pour les générations futures les traces des actions des autorités, la Commune de Montreux doit aussi mettre en œuvre des mesures spécifiques pour son actif informationnel sous forme électronique.

Il faut rappeler que la conservation sur le long terme de l'information électronique est beaucoup plus complexe et critique que celle du papier. Alors que le second ne nécessite aucun dispositif de lecture pour prendre connaissance de son contenu, la première requiert

un certain nombre d'éléments[1] indispensables pour permettre de transformer la donnée brute en une information intelligible.

Ces éléments sont particulièrement vulnérables au temps[2]. En effet, du fait de la concurrence économique, les entreprises actives dans le domaine informatique doivent en permanence faire preuve d'innovation et offrir des produits fournissant des performances et des fonctionnalités élargies. Corollaire de cette concurrence économique, l'obsolescence matérielle et logicielle a un impact certain sur la conservation à long terme des documents électroniques. Qu'un seul élément de lecture soit frappé d'obsolescence et c'est tout un pan de la mémoire de la collectivité, en l'occurrence de la commune, qui disparaît.

3.2 Développement

Conserver l'ensemble des éléments permettant l'interprétation de la donnée brute en information n'est pas une solution viable, du fait du nombre incalculable d'éléments à entretenir. La « rematérialisation » des documents électroniques par l'impression papier n'est pas non plus une solution envisageable pour plusieurs raisons.

Premièrement, un certain nombre de documents électroniques ne peuvent pas être conservés sous format analogique sans une perte importante de fonctionnalités. C'est le cas notamment des fichiers vectoriels.

Ensuite, certains types de documents - où la notion de « page » n'a aucun sens - ne peuvent pas être transférés sur papier. Les documents multimédia en sont une illustration parfaite. Les quantités phénoménales de données et les besoins de recourir à des techniques numériques d'analyse, sont aussi une démonstration du besoin de conserver certains documents sous forme numérique.

Enfin, les archives étant les témoins d'une activité se devant de posséder des caractéristiques d'authenticité et de fiabilité, la « rematérialisation » de documents « nés numériques » présente le risque de fragiliser la confiance que l'on peut avoir en leur capacité de témoignage.

Le concept d'archivage électronique à long terme est une notion relativement récente et qui fait parfois l'objet de malentendus quant à sa définition. L'archivage électronique à long terme ne doit pas être confondu avec du stockage ou de la sauvegarde de données, même s'il doit pouvoir reposer sur de telles infrastructures. L'objectif de l'archivage électronique à long terme est de maintenir exploitables, compréhensibles, intègres, fiables et authentiques les documents électroniques de façon durable[3] .

Afin d'atteindre cet objectif général, les institutions en charge de la conservation sur le long terme de documents électroniques doivent mettre en place des politiques et processus à même de garantir la traçabilité du versement des documents, de garantir leur conservation (« bitstream preservation »), de maintenir leur caractère authentique, et enfin, de permettre leur repérage, leur compréhension, et leur exploitation sur le long terme.

Dans un contexte en pleine transformation numérique, le risque est important de perdre tout un pan de la mémoire de la commune. Dans ce sens, la mise en place d'un système d'archivage électronique à long terme est indispensable. Le succès d'un tel projet repose sur

[1] Support de stockage, ordinateur, système d'exploitation, logiciel, format de données,…

[2] A titre d'exemple, le plus vieux document conservés aux AM a été produit il y a près de 750 ans et est toujours lisible. A contrario, certains fichiers informatiques créés par l'administration communale il y a moins de 20 ans ne sont plus lisibles sans un travail disproportionné.

[3] Par durable, on entend une durée illimitée, ou suffisamment longue pour subir les changements technologiques tels que l'arrivée de nouveaux supports, formats de données, ou encore des modifications de la communauté d'utilisateurs.

un certain nombre de prérequis en matière de gestion documentaire, en partie déjà présents au sein de l'administration communale. L'étude prévue doit non seulement évaluer l'existence effective de ces prérequis, mais aussi « cartographier » les systèmes d'information existant au sein de la commune et mettre en exergue les besoins en termes d'infrastructures informatiques. Cette étude devra aussi s'assurer de la pertinence de la mise en place d'un système d'archivage électronique à long terme dans le contexte actuel, en évaluant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces liées à un tel projet. Enfin, elle devra formuler un calendrier estimatif et une projection en termes de coûts pour la mise en œuvre d'une telle solution.

De par leurs compétences et leurs fonctions, les AM sont à même de se charger d'une partie de l'étude. Ainsi, les AM pourront s'assurer de l'existence des prérequis en matière de gestion documentaire et cartographier les systèmes d'information utilisés par les services communaux. Toutefois, les autres points de l'étude requièrent une expertise spécifique et une expérience dans le domaine de l'archivage électronique qui nécessitent de recourir à un partenaire externe spécialisé.

Ainsi, le crédit d'investissement permettra d'effectuer les tâches suivantes :

- mettre en évidence les besoins en infrastructures informatiques nécessaires au déploiement d'une solution d'archivage électronique ;
- mener une analyse stratégique permettant de déterminer les options offertes ;
- formuler un calendrier estimatif pour la conception et le déploiement d'un système d'archivage électronique à long terme ;
- estimer les coûts pour la conception et le déploiement d'un système d'archivage électronique à long terme.

3.3 Perspectives

L'étude objet du présent préavis doit déterminer la faisabilité et la forme du système d'archivage électronique à long terme adapté à la réalité de la commune. Par la suite, il s'agira de concevoir et d'implémenter la solution.

3.4 Coûts de l'étude

Étude pour l'archivage électronique (150 heures) CHF 25'794.15
Le coût est déterminé sur la base d'une offre d'un prestataire externe.

4 Objet 2 : numérisation des journaux montreusiens et mise en ligne sur la plateforme *scriptorium*

4.1 Historique

Les Archives de Montreux (AM) conservent les journaux montreusiens et régionaux de 1867 à 2004. Ces documents très consultés rassemblent 9 titres de presse locale et régionale et représentent plus de 500 volumes soit près de 25 mètres linéaires (ml) de rayonnages.

La qualité du papier journal et de leur reliure, leur âge et surtout le fait qu'ils soient souvent sollicités ont contribué à abîmer ces documents, qui devront être retirés de la consultation prochainement.

La numérisation des titres permettrait de préserver les originaux, tout en facilitant la recherche, notamment en permettant les requêtes plein texte. Enfin, la mise en ligne de ce patrimoine sur une plateforme de journaux vaudois numérisés permettra son accès à distance, lui assurant une plus grande visibilité.

4.2 Développement

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (ci-après BCU) gère la plateforme *scriptorium*, portail de mise en valeur de journaux vaudois (http://scriptorium.bcu-lausanne.ch).

Après la numérisation et la mise en ligne de grands titres comme le 24Heures, la BCU propose aux communes intéressées d'intégrer à *scriptorium* les titres de presse locale. Ainsi, les titres lausannois, yverdonnois mais aussi veveysans sont ou seront bientôt consultables sur *scriptorium*.

Parmi les titres de la région déjà en ligne, on compte, entre autres, l'Est Vaudois et la Presse Riviera, qui ont été pris en charge dans le cadre d'un partenariat entre la Commune de Vevey, la BCU, et la Bibliothèque Nationale suisse (ci-après BN).

Pour Montreux, les journaux suivants devraient être numérisés et mis en ligne afin de compléter les collections :

Titre	Dates	Volume	Remarques
Journal et Liste des Étrangers de Montreux	1892-1939	42 volumes, soit 2.15 ml	Les AM possèdent la seule collection connue. Les premiers volumes ont été numérisés précédemment.
Messager de Montreux	1899-1936	66 volumes, soit 2.75 ml	Collections incomplètes aux AM et à la BCU. Il manque les années 1899 à 1904.
Feuille d'Avis de Montreux	1867-1935	95 volumes, soit 3.75 ml	Collections complètes entre les AM et à la BCU
Journal de Montreux	1936-1972	146 volumes, soit 5.30 ml	Collections complètes entre les AM et à la BCU

Au total, le volume à numériser estimé représente environ 300'000 pages, soit 14 ml. Le coût total du projet serait de CHF 80'000.— Un projet de convention, liant la Commune de Montreux, la Bibliothèque Nationale suisse, et la BCU – Lausanne, propose de répartir ce montant comme suit :

Participation Bibliothèque Nationale suisse (20%)	CHF 16'000.—
Participation Bibliothèque Cantonale et Universitaire (55%)	CHF 44'000.—
Participation Commune de Montreux (25%)	CHF 20'000.—
Coût total	CHF 80'000.—

Outre la répartition des coûts, le projet de convention règle les prestations des différentes parties.

Ainsi, la BCU est responsable :

- de la gestion administrative du projet (gestion de projet, communication, financement, contrats, démarches concernant la propriété intellectuelle) ;
- du contrôle qualité du travail fourni par les prestataires ;
- de mettre en priorité ses collections à disposition pour la numérisation ;
- de mettre les données numérisées à disposition du public ;
- d'assurer la sauvegarde des données numériques à long terme.

La BN s'engage à :

- mettre à disposition, à titre subsidiaire, les collections de journaux en sa possession ;
- mettre à disposition le savoir-faire de ses collaborateurs ;
- contribuer à la promotion du projet.

La Commune de Montreux s'engage à :

- mettre à disposition, à titre subsidiaire, les collections des journaux concernés en sa possession ;
- mettre à disposition les copies numériques déjà réalisées des premières années du Journal et Liste des étrangers de Montreux ;
- mettre à disposition son savoir-faire par l'intermédiaire de ses collaborateurs ;
- contribuer à la promotion du projet.

Le calendrier envisagé est le suivant :

Automne 2018	Décision Commune de Montreux
1er semestre 2019	Démarrage du projet, démarches administratives
2ème semestre 2019	Numérisation des collections
Septembre 2019	Versement du montant à la BCU
1er semestre 2020	Mise en ligne sur la plateforme *scriptorium*

4.3 Coûts de la numérisation et mise en ligne des journaux

Outre les coûts de numérisation et mise en ligne développés ci-dessous, une réserve de CHF 5'000.— est à prévoir, pour les travaux préparatoires et les restaurations à envisager sur les volumes qui feront l'objet de la numérisation.

Sur la base de ce qui précède, le coût est déterminé comme suit :

Participation Commune de Montreux au projet *scriptorium*	CHF 20'000.—
Travaux préparatoires et restaurations	CHF 5'000.—
Total	CHF 25'000.—

5 Conséquences financières

Les coûts de ce préavis se décomposent de la manière suivante :

Objet 1 Coûts de l'étude	CHF 25'794.15
Objet 2 Coûts de la numérisation et mise en ligne des journaux	CHF 25'000.—
Total du préavis	CHF 50'794.15

Au 31 juin 2018, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 1 million. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 70 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

Il est proposé d'amortir directement la dépense par le débit du compte No 113.3329 et de compenser cette charge par un prélèvement sur le compte No 9282.001 « Réserves générales pour investissements futurs ».

6 Développement durable

6.1 Social

La conservation des archives, leur consultation et la mise en ligne de collections de journaux sont bénéfiques pour la collectivité, sa connaissance de l'histoire et son rayonnement.

6.2 Économique

A ce stade, il n'y a pas d'éléments économiques liés au développement durable qui peuvent être mis en avant.

6.3 Environnemental

Les deux objets du présent préavis s'inscrivent dans une dynamique de rationalisation de l'actif documentaire de la commune. Ils doivent engendrer une réduction des impressions papier et du volume occupé sur les serveurs.

7 Position de la Municipalité

Dans le prolongement des investissements consentis pour le siège des archives communales voici deux décennies, la Municipalité de Montreux est favorable aux deux objets de ce préavis qui doivent permettre aux AM de mener à bien leurs missions, en tenant compte de l'évolution des technologies et des attentes du public.

Ces deux projets permettront, d'une part, de poser les jalons d'un futur patrimoine électronique et, d'autre part, une meilleure mise à disposition du public d'une importante source historique de la région.

8 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2018 de la Municipalité du 13 juillet 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à :

a. étudier la possibilité de mettre en œuvre un système d'archivage électronique à long terme, et

b. participer à un projet de numérisation et de mise en ligne des journaux montreusiens sur la plateforme *scriptorium* ;

2. de lui allouer à cet effet d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 113.3329 ;

6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Ainsi adopté le 13 juillet 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
L. Wehrli	L.S.	O. Rapin

Délégation municipale : M. L. Wehrli, Syndic